

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-1403

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Santé »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	250 000 000	0
Protection maladie	0	250 000 000
TOTAUX	250 000 000	250 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Supprimer 250 000 000 euros à l'action 2 « Aide médicale d'État » du programme 183 « Protection maladie » vers l'action 19 « Modernisation de l'offre de soins » du programme 204 « Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins ».

Alors que la France a plus que jamais besoin d'un système de santé accessible et en adéquation avec les besoins de la population, le Gouvernement n'alloue que 49 993 804 euros à l'action

« modernisation de l'offre de soins » alors qu'en même temps, il offre à l'AME un budget de 934 390 779 euros. Une sorte de deux poids deux mesures inacceptable.

Dès lors, il est urgent que le Gouvernement porte ses efforts sur la question des déserts médicaux.